

## **DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CCIT AIN : 30 SEPTEMBRE 2013**

Objet : **ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE L'AIN - ENCART PUBLICITAIRE**

Membres élus présents : MM BAILLY - BENEDIT - BUGAUD - CAUCHOIS - CAUQUY - MME DAMELET - MM. DRHOVIN - FALCONNIER - GINOT - GIREAU - GROSSAT - GUDERZO - JACQUET - JOSEPH - JOUSSEAU - MARMILLON - MONNET - PERRAUT - PIERROT - MME PRADEL - MM TOURNIER-BILLON - VERNE - VOISIN

*Intervention du Vice-président Gilbert GROSSAT*

La Chambre est sollicitée par l'association des Maires Ruraux de l'Ain pour un encart dans les 2 prochains numéros (octobre 2013 et mai 2014) de son journal.

Nous avons déjà réalisé des encarts sur ce support dans plusieurs numéros dans le cadre de notre partenariat autour de "A deux pas" et du Challenge des Unions commerciales.

En tenant compte de nos excellentes relations avec les Maires Ruraux et de notre contexte budgétaire contraint, le Bureau vous propose de souscrire la formule de base, c'est-à-dire ½ page, au tarif de 700 € HT pour les 2 parutions.

**L'Assemblée, vu l'exposé du Vice-président, donne son accord pour une insertion publicitaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain au format d'1/2 page au tarif de 700 € HT dans les deux prochains numéros du journal de l'Association des Maires ruraux de l'Ain.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	36
- Nombre de Membres présents .....	23
- Nombre de voix pour .....	23
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT  
Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY  
Président